

AR PREFECTURE

083-218301000-20181129-DELIB2018\_089-DE  
Regu le 03/12/2018

WISE PAR

ALTARE Catherine, Maire de Puget Ville, le 30/11/2018 à 16:22



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE PUGET-VILLE  
Séance du 29 novembre 2018**

**Délibération N° : 2018/89**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 novembre 2018 à **18 h 30**, le conseil municipal de Puget-Ville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine ALTARE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>27</b>
Nombre de conseillers municipaux présents :	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux absents représentés :	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux absents :	<b>6</b>
Nombre de votants :	<b>21</b>
Date d'envoi de la convocation :	<b>23 novembre 2018</b>
Ordre du jour affiché le :	<b>23 novembre 2018</b>

---

**Présents** : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, FESTOU Françoise, BOYER Frédéric, MALARD Jean-Marc, FROGER Geneviève, ZAMBOTTI Arlette, BOURAGBA Nathalie, BONGIORNO Gérard, BRETON Géraldine, YVETOT Claire, DELEGLISE Maryse, HADJAZI Abdelkader, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice, REVEL Eric.

**Absent(s) ayant donné procuration** : ALLHEILLY Pierre donne procuration à Mme ALTARE Catherine, PERELLI Raymond donne procuration à REVEL Eric.

**Absent(s)**: OUSAADA Patrick, ALLIONE Vanessa, MISTRAL Fabrice, CHABAUD Aurélien, INGARGIOLA Olivier, TRUC MORELLE Stéphanie.

---

**Secrétaire de séance** : BOYER Frédéric.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR :**  
**ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS LIEE AUX COMPETENCES**

**VU** la loi NOTRe du 07/08/2015 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-17 ;

**VU** la délibération N°2018/107 du Conseil communautaire portant sur la modification des statuts liée aux compétences ;

**VU** les statuts présentés portant les modifications indiquées ci-dessus ;

Madame le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire, par délibération N°2018/107 du 25 Septembre 2018, a adopté la modification des statuts liée aux compétences.

Cette délibération nous a été notifiée le 27 septembre 2018

Conformément au CGCT, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer, passer ce délai, sa décision est réputée favorable.

Madame le Maire expose que les modifications de compétences portent sur :

- Dans les compétences obligatoires : actions de développement économique en inscrivant la politique locale du commerce, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire conformément à la loi NOTRe du 07/08/2015.
- Dans les compétences facultatives : Contribution au financement du SDIS.

Ces modifications figurent dans les statuts ci-annexés.  
Le reste est sans changement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

### DECIDE

**D'APPROUVER** le projet de statuts ci-annexé portant modification des compétences de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Madame le Maire,  
Catherine ALTARE.

Signé électroniquement le 30/11/2018 à 16:22  
par Catherine ALTARE  
Maire de Puget Ville



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :  
Publié le :